

Devis no

Date d'émission (valable 7 jours) :

Emetteur:

Devis propose par

Fm4all

Adresse: 3 RUE DE NANTES, 75019 PARIS

SIRET : RCS : Code APE :

Email : devis@fm4all.com N°Tel: +33 6 69 31 10 46

Informations Client

Raison sociale:

Adresse : SIRET : Contact : Poste : Email : N°Tél :

Préambule

L'ensemble de l'équipe fm4all est ravi de vous compter parmi ses futurs clients. Utiliser fm4all, c'est optimiser votre temps et votre argent !

Vous avez comparé en ligne les devis de plusieurs prestataires et vous avez fait les meilleurs choix pour votre entreprise. Vous trouverez dans ce devis les services et tarifs sélectionnés. Il ne vous reste plus qu'à signer ce document pour bénéficier de tous vos avantages. fm4all vous recontacte sous 24h et rédige pour vous le contrat, les cahiers des charges et la transition démarrage de tous vos services.

Travailler avec fm4all, c'est une gestion administrative et opérationnelle complète et centralisée de tous vos services. C'est avoir à gérer un seul contrat, une seule facture et pouvoir se reposer sur un seul interlocuteur. Gérez vos locaux n'aura jamais été aussi simple!

Simplicité 🖉

3 gammes de services standardisées pour une comparaison et un choix faciles.

Rapidité 🖏

Devis personnalisés en ligne en quelques minutes, prêt à démarrer.

Fiabilité 🗑

Contrats clairs et partenaires de confiance rigoureusement sélectionnés.

Sérénité ≋

Centralisation des demandes, du suivi qualité et des escalades pour une tranquillité d'esprit garantie.

Optimisé €

-10% en moyenne grâce aux offres groupées de nos partenaires

Votre devis

Ce devis a été réalisé de façon automatisée sur la plateforme <u>www.fm4all.com</u> sur la base des informations que vous nous avez communiquées, des choix de services et gammes que vous avez fait. L'ensembles de ces tarifs nous engagent à hauteur des informations transmises.

Vos informations de chiffrage

Lieu d'exécution des prestations (Adresse) :

Nombre moyen de personnes / Nombre moyen d'utilisateurs des locaux :

Type d'occupation:

Type de bâtiment :



Date d'émission (valable 7 jours) :

Emetteur:

Synthèse des services proposés



Date d'émission (valable 7 jours) :

Emetteur:

Synthèse des services proposés (suite)



Devis n° Date d'émission (valable 7 jours) :

Emetteur:

Total bud	lget et	Conditions	de Paiement
-----------	---------	------------	-------------

Votre budget total est de€ HT par mois.Soit :€ HT par an.TVA (20%):€ par an.Total TTC:€ par an.

La facturation est mensuelle et correspond à un douzième du montant annuel du contrat, sauf pour les prestations ponctuelles, les frais d'installations, d'achats ou sur demande exceptionnelle du Client en cours de contrat, qui feront l'objet d'une facturation spécifique.

Le règlement des prestations fournies par fm4all s'effectue exclusivement par prélèvement SEPA B2B. Un échéancier annuel de facturation et de prélèvement est établi par fm4all et remis au Client avant le démarrage des prestations.

Les frais de démarrage et d'installation s'élèvent à fois avant le 1er jour des prestations.

€ HT, payable une seule

Acceptation du Devis

Le Client déclare avoir communiqué des informations exactes et complètes concernant les caractéristiques du site, notamment sa superficie (m²), le nombre d'occupants et accepter les conditions générales de vente de FM4ALL.

Date :	 /	_ /	
Lieu :	 		

Signature et acceptation

Accord Client Nom signataire : Fonction : Signature précédée de « Bon pour accord. »	Signature:
Accord fm4all Nom Signataire : Romuald Buffe Fonction : Président fm4all	Signature:



Date d'émission (valable 7 jours) :

Emetteur:

Annexe 1 : détail des prestations



Date d'émission (valable 7 jours) :

Emetteur:

Annexe 1 : détail des prestations (suite)



Date d'émission (valable 7 jours) :

Emetteur:

Annexe 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

FM4ALL

3 RUE DE NANTES 75019 PARIS | SIRET XXXX | RCS XXX

Préambule

FM4ALL est une société de facility management qui propose une offre globale de services aux entreprises, permettant la gestion et l'optimisation de leurs environnements de travail. FM4ALL sélectionne et coordonne des prestataires spécialisés pour assurer la fourniture de ces services, agissant en tant qu'interlocuteur unique pour ses Clients.

Article 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions contractuelles applicables aux prestations de services de facility management fournies par FM4ALL à ses Clients.

Article 2. Définitions

Client: Toute personne morale ou physique ayant contracté avec FM4ALL pour la fourniture de Prestations.

Prestation(s): Ensemble des services de facility management proposés par FM4ALL, incluant notamment : la mise à disposition d'office managers, le nettoyage, la fourniture de cons ommables sanitaires, la sécurité incendie, la gestion des machines à café, la fourniture de café, la gestion des fontaines à eau, et la livraison de snacks, boissons et fruits frais. Cette liste n'est pas exhaustive.

Contrat: Accord conclu entre FM4ALL et le Client, incluant les présentes CGV, le devis et tout autre document contractuel.

Site: Lieu où sont exécutées les Prestations.

Fournisseur(s): Prestataires de services sélectionnés et mandatés par FM4ALL pour l'exécution des Prestations.

Article 3. Formation du Contrat

Commande:

La commande du Client peut être effectuée par le biais du site web de FM4ALL, par téléphone ou par email. La commande constitue une offre ferme du Client.

Acceptation :

La formation du Contrat est conditionnée par l'acceptation expresse de la commande par FM4ALL, par le biais d'une confirmation écrite (email ou courrier).

Documents Contractuels:

En cas de contradiction, les documents contractuels prévalent dans l'ordre suivant: 1) les conditions particulières du Contrat, 2) le devis, 3) les présentes CGV.

Article 4. Description des Prestations

Nature des Prestations :

FM4ALL s'engage à coordonner et superviser l'exécution des Prestations par les Fournisseurs sélectionnés. FM4ALL assure la gestion administrative et le suivi des Prestations, incluant la centralisation des factures des Fournisseurs et l'établissement d'une facture unique pour le Client.

Obligations de FM4ALL : FM4ALL s'engage à :

- O Sélectionner des Fournisseurs compétents et fiables.
- O Assurer la coordination et le suivi des Prestations.
- O Centraliser et vérifier les factures des Fournisseurs.
- O Établir et transmettre les factures au Client.
- O Répondre aux demandes et réclamations du Client dans un délai raisonnable.

Obligations du Client : Le Client s'engage à :

- O Fournir à FM4ALL des informations exactes et complètes concernant les caractéristiques du Site, notamment sa superficie (m²), le nombre d'occupants et toute autre information pertinente nécessaire à l'établissement du devis et à l'exécution des Prestations.
- O Permettre l'accès au Site aux Fournisseurs mandatés par FM4ALL dans des conditions raisonnables.
- O Régler les factures émises par FM4ALL dans les délais convenus.
- O Être responsable de l'exactitude des informations fournies. En cas d'informations erronées ou incomplètes, FM4ALL se réserve le droit de réviser les tarifs conformément à l'article 6.7.

Article 5. Sous-traitance

FM4ALL est autorisée à sous-traiter tout ou partie des Prestations à des Fournisseurs de son choix, sous sa seule responsabilité envers le Client quant à la bonne exécution des Prestations sous-traitées. Les conditions commerciales négociées par FM4ALL avec ses Fournisseurs ne modifient en aucun cas les tarifs contractuellement convenus avec le Client, sauf en cas de révision tarifaire prévue à l'article 6.6.



Date d'émission (valable 7 jours) :

Emetteur:

Article 6. Tarifs et Conditions de Paiement

Tarifs

Les tarifs des Prestations sont indiqués dans le devis et/ou le Contrat. Ils comprennent les coûts des prestations des Fournisseurs, les frais de gestion de FM4ALL et sa marge. La structure de calcul des coûts internes de FM4ALL, incluant sa marge, relève de sa gestion interne et n'est pas communiquée au Client.

Facturation

La facturation est mensuelle et correspond à un douzième du montant annuel du contrat, sauf pour les prestations ponctuelles ou sur demande exceptionnelle du Client, qui feront l'objet d'une facturation spécifique.

Modalités de Paiement par Prélèvement SEPA avec Échéancier

Le règlement des prestations fournies par FM4ALL s'effectue exclusivement par prélèvement SEPA B2B.

Mandat de Prélèvement SEPA B2B

Lors de la signature du Contrat, le Client s'engage à compléter, signer et retourner à FM4ALL un mandat de prélèvement SEPA B2B, ainsi qu'à fournir les informations bancaires nécessaires (IBAN et BIC) permettant la mise en place des prélèvements. Ce mandat autorise FM4ALL à émettre des instructions de prélèvement auprès de la banque du Client.

Échéancier de Facturation et de Prélèvement

Un échéancier annuel de facturation et de prélèvement est établi par FM4ALL et remis au Client lors de la signature du Contrat. Cet échéancier précise:

- Le montant total annuel de l'abonnement.
- Le montant mensuel du prélèvement, correspondant à un douzième du montant annuel.
- Les dates d'émission des factures mensuelles.
- Les dates d'échéance des prélèvements, fixées au 5 de chaque mois ou le jour ouvré suivant.

Cet échéancier vaut information préalable au sens de la réglementation SEPA. Toute modification de l'échéancier en cours d'année fera l'objet d'une notification écrite préalable au Client.

Premier Prélèvement

Le premier prélèvement interviendra à la date d'échéance prévue dans l'échéancier, suivant la date de début d'exécution du contrat.

Modification des Coordonnées Bancaires

Toute modification des coordonnées bancaires du Client devra être notifiée à FM4ALL par écrit avec accusé de réception au moins quinze (15) jours ouvrés avant la date du prochain prélèvement. À défaut, le Client supportera les éventuels frais bancaires occasionnés par cette modification tardive.

Révocation du Mandat

Le Client peut révoquer le mandat de prélèvement SEPA B2B à tout moment, par notification écrite avec accusé de réception adressée à FM4ALL, sous réserve d'un préavis de trente (30) jours. En cas de révocation du mandat par le Client sans accord écrit de FM4ALL pour un autre mode de paiement, l'intégralité des sommes restant dues au titre de l'abonnement annuel deviendra immédiatement exigible.

Incidents de Paiement

En cas de rejet de prélèvement par la banque du Client, FM4ALL en informera le Client par tout moyen (courrier électronique, téléphone, courrier postal, etc.) dans les meilleurs délais.

Frais d'Incidents de Paiement

En cas de premier rejet de prélèvement au cours d'une même année contractuelle, des frais de cinquante euros (50€) seront facturés au Client à titre de frais de gestion d'incident. En cas de rejets ultérieurs au cours de la même année contractuelle, des frais de cent cinquante euros (150€) seront facturés pour chaque incident. Ces frais ont pour objectif de couvrir les coûts administratifs et financiers engendrés par le traitement de ces incidents (gestion du dossier, relances, frais bancaires, etc.).

Conséquences des Incidents de Paiement

Tout incident de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues au titre des factures impayées, majorées des frais d'incidents de paiement mentionnés ci-dessus.
- La suspension, à la discrétion de FM4ALL, de l'exécution des prestations en cours jusqu'au complet règlement des sommes dues, incluant les frais d'incidents de paiement et, le cas échéant, les intérêts de retard.

Retard de Paiement et Intérêts de Retard

Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront appliqués de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, à compter du jour suivant la date d'échéance de la facture. Le taux d'intérêt applicable est le taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 10 points de pourcentage. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40€) sera également due de plein droit. Après une mise en demeure restée sans effet dans un délai de 8 jours, FM4ALL se réserve le droit de suspendre l'exécution des Prestations jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Défaut de Paiement

Tout défaut de paiement à l'échéance, caractérisé par le non-règlement persistant des sommes dues malgré les relances et la mise en demeure, entraînera de plein droit, et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, ainsi que la suspension des prestations en cours. FM4ALL se réserve également le droit d'engager toute action en recouvrement des sommes dues.



Devis n° Date d'émission (valable 7 jours) :

Emetteur:

Révision des Prix

Les tarifs pourront être révisés à la date anniversaire du Contrat, au 1er janvier et au 1 er juillet de chaque année, selon la formule suivante : P1 = P0 x (I1 / I0), où P1 est le nouveau prix, P0 est le prix initial, I1 est la valeur de l'indice ICHTrev-TS à la date de révision, et I0 est la valeur de cet indice à la date de signature du Contrat.

Ajustement des Tarifs en Cas d'Informations Erronées

Les tarifs proposés par FM4ALL sont basés sur les informations fournies par le Client lors de la demande de devis. En cas d'écarts constatés entre les informations déclarées et la réalité du Site, FM4ALL se réserve le droit de procéder à un ajustement des tarifs au réel. Cet ajustement sera communiqué par écrit au Client et fera l'objet d'un avenant au Contrat. Les prestations déjà réalisées seront facturées au réel des quantités. Pour les autres, le Client disposera d'un délai de 15 jours pour accepter ou refuser cet avenant. En cas de refus, les Parties pourront convenir d'une nouvelle évaluation ou mettre fin au Contrat selon les modalités prévues à l'article 7.

Article 7. Durée et Résiliation du Contrat

Durée d'engagement Initiale

Le Contrat est conclu pour une durée d'engagement initiale de 12 mois. À la demande du Client, cette durée d'engagement initiale peut être allongée à 24 ou 36 mois, afin de réduire les frais sur certains équipements et services. Cette durée d'engagement initiale, ainsi que les avantages tarifaires y afférents, sont précisés sur le devis et font foi.

Renouvellement

À l'issue de la période d'engagement initiale, le Contrat est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois, sauf dénonciation par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 3 mois avant l'échéance de la période en cours.

Résiliation pour Manquement

En cas de manquement grave par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, l'autre Partie pourra résilier le Contrat de plein droit, après une mise en demeure restée sans effet dans un délai de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Résiliation Anticipée

En cas de résiliation anticipée du Contrat par le Client, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, hors cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française ou de manquement de FM4ALL à ses obligations contractuelles, le Client sera redevable d'une indemnité de résiliation anticipée. Cette indemnité est destinée à couvrir les conséquences financières directes et indirectes de cette rupture pour FM4ALL, incluant notamment:

- Les coûts liés à l'arrêt des prestations et à la rupture des engagements contractuels avec les sous-traitants.
- Les frais administratifs et de gestion liés à la résiliation.
- Les coûts d'immobilisation des ressources, notamment le temps passé à la mise en place et à la gestion des sous-traitants.
- Les frais de reclassement ou d'indemnisation des sous-traitants, tels que les indemnités de rupture de contrat, les frais de recherche de nouvelles missions ou les pertes de revenus subies par les sous-traitants du fait de la résiliation.

Le montant de cette indemnité sera calculé comme suit:

- Pour les prestations de services : 50% du montant total restant dû sur la période d'engagement initiale, calculé sur la base du montant mensuel contractuel des prestations à la date de la résiliation, avec pour minimum l'équivalent de 3 mois de facturation, déduction faite des acomptes déjà versés par le Client.
- Pour le prêt, l'achat ou la mise à disposition de matériel (distributeurs, machines, etc.) : le Client sera redevable du total du montant restant dû de la péri ode d'engagement initiale, déduction faite des éventuels acomptes versés.

Conséquences de la Résiliation

Quelle que soit la cause de la résiliation, les sommes dues à FM4ALL au titre des prestations réalisées jusqu'à la date effective de la résiliation resteront intégralement acquises à FM4ALL. De même, le matériel mis à disposition par FM4ALL ou ses prestataires devra être restitué par le Client dans les 5 jours suivant la date effective de la résiliation, en parfait état de fonctionnement, sauf usure normale.

Résiliation Anticipée à l'Initiative de FM4ALL

FM4ALL se réserve le droit de résilier le présent Contrat par anticipation, pour convenance ou raisons économiques, sous réserve d'un préavis de 3 mois, notifié au Client par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation pour convenance par FM4ALL, aucune indemnité ne sera due par l'une ou l'autre des Parties, sous réserve du respect des obligations contractuelles jusqu'à la date effective de la résiliation et du règlement des sommes dues au titre des prestations réalisées.

Non-débauchage

Le Client s'interdit, pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de 12 mois suivant sa cessation, quelle qu'en soit la cause, de solliciter, d'embaucher, de faire embaucher ou de faire travailler, sous quelque forme que ce soit (notamment contrat de travail, contrat de prestation de services, collaboration indépendante), directement ou par personne interposée, tout salarié ou prestataire de FM4ALL ayant participé à l'exécution du Contrat.

On entend par « salarié » toute personne liée à FM4ALL par un contrat de travail, quelle que soit sa nature (CDI, CDD, etc.). On entend par « prestataire » toute personne physique ou morale liée à FM4ALL par un contrat de prestation de services ou un contrat commercial. En cas de non-respect de cette clause, le Client s'engage à verser à FM4ALL une indemnité forfaitaire d'un montant de 30% du dernier contrat annuel existant pour cette personne ou service. Cette indemnité est destinée à compenser le préjudice subi par FM4ALL du fait du



Devis nº

Date d'émission (valable 7 jours) :

Emetteur:

débauchage, notamment les coûts de recrutement, de formation, le temps consacrer à la sélection des partenaires, les achats et la perte de savoir-faire.

Article 8. Responsabilité et Assurances

Responsabilité

La responsabilité de FM4ALL est limitée aux dommages directs et prévisibles résultant d'une faute prouvée de sa part dans l'exécution de ses obligations. En aucun cas, FM4ALL ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, tels que les pertes de bénéfices, les pertes de données ou les troubles commerciaux.

Assurances

FM4ALL déclare être titulaire d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de [Nom de la compagnie d'assurance] sous le numéro de police [Numéro de police].

Article 9. Force Majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence3 française.

Article 10. Confidentialité

Chaque Partie s'engage à considérer comme confidentielles les informations de nature commerciale, technique, financière ou autre, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du Contrat.

Article 11. Données Personnelles

FM4ALL s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général 4 sur la Protection des Données (RGPD). Les données personnelles collectées 5 dans le cadre du Contrat sont traitées dans le but d'assurer l'exécution des Prestations et la gestion de la relation client. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de ses données.

Article 12. Loi Applicable et Règlement des Litiges

Le présent Contrat est régi par le droit français.

Règlement des Litiges

Tentative de Règlement Amiable

En cas de litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent Contrat, les Parties s'engagent à rechercher, préalablement à toute action judiciaire ou arbitrale, une solution amiable. La Partie souhaitant engager une procédure amiable devra notifier son intention à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant les motifs de sa demande. Les Parties s'engagent à se rencontrer dans un délai de 30 jours suivant la réception de cette notification afin de tenter de trouver un accord amiable.

Médiation

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable, les Parties peuvent convenir de recourir à une procédure de médiation auprès d'un médiateur agréé. Le choix du médiateur sera effectué d'un commun accord entre les Parties. Les frais de médiation seront partagés par moitié entre les Parties, sauf accord contraire.

Compétence Juridictionnelle

À défaut d'accord amiable ou de médiation, tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.

Paraphe